

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à une construction en saillie sur le lot 2 216 731, situé au 4101, rue Villeray (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait l'implantation d'un escalier à 0,77 mètre de la ligne latérale de lot au lieu de 1,2 mètre, comme le prescrit l'article 331 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 4 mai 2010**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le 17 avril 2010.

La secrétaire d'arrondissement
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.